

CA UNSS
7 avril 2016
Budget prévisionnel 2016
Intervention Benoît Hubert, SNEP-FSU

Le budget est une nouvelle fois très prudent, notamment en ce qui concerne les subventions venant des collectivités et du CNDS.

Cette prudence est certes nécessaire au regard du contexte économique général mais nous espérons que les dialogues engagés ne se solderont pas par les sommes annoncées dans ce budget. En effet cela donnerait une baisse de 10.30% pour les CD alors que ces collectivités apportent la subvention la plus élevée à l'UNSS, une baisse de 14.84% des CR (2è subvention à l'UNSS) et enfin une baisse de 11% du CNDS (4è subvention à l'UNSS).

La subvention du MEN quant à elle est revue à la hausse (+ 2.91%). Il s'agit là d'un signe très positif sur l'attention et l'intérêt portés au service public du sport scolaire du second degré par le ministère. Autre bonne nouvelle sur ce budget, la subvention du ministère des sports en baisse depuis 2 ans est elle aussi réévaluée dépassant même celle de 2013. Nous tenons à souligner cet effort car le ministère des sports est loin d'être le ministère le plus « riche » de l'État avec un budget 2016 de 230,8 Millions. Nous remarquons là aussi un geste fort vers l'UNSS.

Mais ce budget plus que prudent nous pose question sur plusieurs points.

- A propos des RECETTES

Subvention salaires Fonctionnaires Détachés (les cadres UNSS): Sauf erreur de calcul de notre part, pour la 1ere année depuis le début de la phase de réintégration des cadres, nous avons connu une année pleine avec 41 cadres détachés. Ceci nous a permis d'évaluer le coût annuel moyen d'un cadre détaché. Si nos calculs sont exacts cela donne approximativement 96 000€ par cadre et par an. Avec 41 cadres de janvier à août puis 10 cadres (DNA) de septembre à décembre nous arrivons à une somme de 2 944 000€. Or la subvention du MEN pour les salaires des détachés n'est que de 2 753 431. Il manquerait donc environ 190 000€. Pourriez-vous nous éclairer sur cette question ?

Quid de l'excédent 2015?

A propos des DEPENSES

## **Communication**

L'an dernier nous avons voté une augmentation très sensible sur cette ligne, le SNEP-FSU ne s'était pas prononcé défavorablement sur cette question.

CA UNSS - 7 avril 2016 - Budget prévisionnel 2016

Si nous comprenons la nécessité de la communication, nous nous trouvons face à des hausses exponentielles de ce budget. Ainsi, si la somme était peu élevée au départ 236 521€ en 2013, elle est estimée à 650 000€ pour 2016. Soit + 413 479€ en 4 ans (+ 174.8%).

En 2016 il est prévu d'abonder la ligne communication d'un peu plus de 240 000€. Cela commence à nous paraitre excessif, même si en proportion du budget général cela reste mesuré. Il nous semble que d'autres choix pourraient être faits et/ou d'autres lignes abondées elles aussi

## Animations sportives et compétitions

Ce chapitre n'augmente que de 0.16%, il est vrai que c'est le chapitre le plus important du budget mais nous estimons que d'emblée, la ligne des animations et compétitions régionales aurait dû être augmentée... quand elle est, pour le moment, diminuée.

Vous aurez donc compris que le SNEP-FSU réserve son appréciation sur le budget tel qu'il est proposé aujourd'hui.

Nous souhaitons mettre au débat l'étude de plusieurs propositions, et que le CA mandate la direction nationale pour faire des estimations chiffrées sur ces propositions et qu'elles soient présentées à la prochaine AG :

- l'abaissement du paramètre de calcul des LP de 18 à 16 pour le contrat licences. Nous avions évalué cette mesure à environ 300 000€
- le fléchage immédiat des 2/3 de l'excédent (ou d'une partie) vers les crédits d'animations pour les compétitions régionales
- la possibilité de réversibilité des contrats et le choix donné aux AS de revenir à la prise de licences individuelles
- l'étude d'un plan de « rattrapage » progressif sur plusieurs années pour l'attribution de postes ou demi-poste de secrétariat dans tous les services de l'UNSS. Nous avons demandé au CA de décembre un tableau identique à celui des cadres UNSS pour avoir une vision éclairée de la répartition des personnels de droit privé dans les services déconcentrés. Ce tableau serait un bon point de départ pour envisager la réflexion.

Enfin, concernant le fonds de solidarité. Nous ne pouvons que constater qu'il ne représente pas la bonne solution. Rien ne sert de l'augmenter tous les ans, le travail et la réflexion doivent être réalisés en amont sans attendre que les AS ne soient dans les plus grandes difficultés.